

---

---

**Matériel agricole et forestier —  
Contrôle des pulvérisateurs en  
service —**

**Partie 3:  
Pulvérisateurs pour cultures  
arbustives et arboricoles**

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

*Agricultural and forestry machinery — Inspection of sprayers in  
use —*

*Part 3: Sprayers for bush and tree crops*

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-  
feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015)



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 16122-3:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015>



**COPYRIGHT PROTECTED DOCUMENT**

© ISO 2015

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized otherwise in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying, or posting on the internet or an intranet, without prior written permission. Permission can be requested from either ISO at the address below or ISO's member body in the country of the requester.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Published in Switzerland

# Contents

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Exigences et méthodes de vérifications</b> .....	<b>2</b>
4.1 Fuites et égouttement.....	2
4.1.1 Fuites statiques.....	2
4.1.2 Fuites dynamiques.....	2
4.1.3 Pulvérisation et égouttement sur des parties.....	2
4.2 Pompe(s).....	3
4.2.1 Capacité.....	3
4.2.2 Pulsations.....	3
4.2.3 Cloche à air.....	3
4.3 Agitation de la bouillie de pulvérisation.....	3
4.3.1 Hydraulique.....	3
4.3.2 Mécanique.....	3
4.4 Cuve(s) de bouillie de pulvérisation.....	4
4.4.1 Couvercle.....	4
4.4.2 Orifice(s) de remplissage.....	4
4.4.3 Trémie d'incorporation.....	4
4.4.4 Compensation de pression.....	4
4.4.5 Indicateur(s) de niveau en cuve.....	4
4.4.6 Vidange de la cuve.....	4
4.4.7 Remplissage de la cuve.....	4
4.4.8 Dispositif de nettoyage des bidons de produits phytosanitaires.....	5
4.4.9 Équipement de nettoyage.....	5
4.5 Appareillage de mesure, commandes et systèmes de régulation.....	5
4.5.1 Généralités.....	5
4.5.2 Indicateur de pression.....	5
4.5.3 Autres instruments de mesure.....	6
4.5.4 Dispositifs de réglage de la pression.....	6
4.6 Conduites (tuyauteries et flexibles).....	6
4.7 Filtres.....	6
4.7.1 Présence de filtres.....	6
4.7.2 Dispositif d'isolement.....	7
4.7.3 Remplacement des inserts de filtres.....	7
4.8 Buses.....	7
4.8.1 Symétrie.....	7
4.8.2 Égouttement.....	7
4.8.3 Fermeture.....	7
4.8.4 Réglage.....	7
4.9 Perte de charge.....	7
4.9.1 Généralités.....	7
4.9.2 Retours compensatoires.....	8
4.9.3 Distribution.....	8
4.10 Soufflerie.....	9
4.10.1 Arrêt.....	9
4.10.2 Possibilités de réglage.....	9
4.11 Pistolets et lances de pulvérisation.....	9
4.11.1 Gâchette.....	9
4.11.2 Réglage du débit et de l'angle.....	9

<b>5</b>	<b>Méthodes d'essai</b> .....	<b>9</b>
5.1	Installations d'essai.....	9
5.2	Pompe(s) de pulvérisation et d'agitation.....	10
5.2.1	Mesurage de la capacité de la pompe.....	10
5.2.2	Pulsations de la pompe.....	11
5.3	Indicateurs de pression du pulvérisateur.....	11
5.3.1	Spécifications des indicateurs de pression utilisés à des fins de vérification.....	11
5.3.2	Méthode de vérification de l'indicateur de pression du pulvérisateur.....	11
5.4	Débitmètres pour le contrôle du volume/hectare.....	11
5.4.1	Généralités.....	11
5.4.2	Mode opératoire n° 1: vérification par mesurage du débit aux buses.....	12
5.4.3	Mode opératoire n° 2: vérification par installation d'un débitmètre étalonné dans le circuit du pulvérisateur.....	12
5.5	Système de contrôle de la vitesse d'avancement.....	13
5.6	Débit des buses de pulvérisation.....	13
5.6.1	Généralités.....	13
5.6.2	Mesurage avec les buses montées sur le pulvérisateur.....	14
5.6.3	Mesurage avec les buses démontées de la rampe du pulvérisateur.....	14
5.7	Perte de charge.....	14
5.8	Variation de pression à l'arrêt du jet.....	14
5.9	Répartition de la pression.....	14
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>16</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 16122-3:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-61c7-4a41-azbb-feafc9d5cfa7/iso-16122-3-2015).

L'ISO 16122-3 a été élaborée par le comité technique CEN/TC 144, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, du Comité européen de normalisation (CEN), en collaboration avec le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 6, *Matériel de protection des cultures*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

L'ISO 16122 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Matériel agricole et forestier — Contrôle des pulvérisateurs en service*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Pulvérisateurs à rampe horizontale*
- *Partie 3: Pulvérisateurs pour cultures arbustives et arboricoles*
- *Partie 4: Pulvérisateurs fixes et semi-mobiles*

## Introduction

Deux raisons essentielles motivent le contrôle:

- la diminution du risque potentiel de contamination de l'environnement par les produits phytosanitaires;
- une bonne maîtrise de la pression parasitaire avec le plus petit apport possible de produit phytosanitaire.

Afin de sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires dans la production agricole, il est nécessaire de définir des exigences et des méthodes d'essai pour les pulvérisateurs en service. Il s'agit d'une étape importante après avoir normalisé les exigences pour les pulvérisateurs neufs en ce qui concerne les risques pour la sécurité (voir ISO 4254-6) et les risques potentiels de contamination de l'environnement (voir la série de normes ISO 16119).

La normalisation des exigences et des méthodes de contrôle des pulvérisateurs en service prend en compte non seulement la performance initiale du pulvérisateur, mais aussi son utilisation, son entretien et sa maintenance. Il s'agit d'une suite logique si l'on veut asseoir durablement les bénéfices liés à la commercialisation de nouveaux pulvérisateurs de bonne qualité.

Le contrôle des pulvérisateurs en service peut être le fait d'une exigence obligatoire ou relever du volontariat. Dans les deux cas, des exigences supplémentaires, n'entrant pas dans le domaine d'application de la présente norme, sont nécessaires pour la gestion des contrôles. Il peut s'agir par exemple de exigences relatives à la compétence du personnel procédant aux contrôles et à la fréquence de ces derniers.

NOTE Des réglementations nationales ou locales peuvent également s'appliquer concernant les qualification et compétences des inspecteurs.

[ISO 16122-3:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/39f4d94c-e1c7-4a41-a2bb-feafc9d5cf7/iso-16122-3-2015>

# Matériel agricole et forestier — Contrôle des pulvérisateurs en service —

## Partie 3: Pulvérisateurs pour cultures arbustives et arboricoles

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 16122, lorsqu'elle est utilisée conjointement avec l'ISO 16122-1, spécifie les exigences et les méthodes d'essai relatives au contrôle des pulvérisateurs pour cultures arbustives et arboricoles en service.

Les exigences concernent principalement l'état de l'équipement eu égard à son risque potentiel pour l'environnement et sa performance pour obtenir une bonne application.

NOTE Les exigences relatives à la protection des inspecteurs pendant le contrôle sont données dans l'ISO 16122-1.

### 2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 5682-2:1997, *Matériel de protection des cultures — Équipement de pulvérisation — Partie 2: Méthodes d'essai des pulvérisateurs à jet projeté.*

ISO 16122-1:2015, *Matériel agricole et forestier — Contrôle des pulvérisateurs en service — Partie 1: Généralités.*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 16122-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

#### 3.1

##### **pulvérisateur pour cultures arbustives et arboricoles**

machine servant à la pulvérisation de produits phytosanitaires sur cultures arbustives et arboricoles, telles que vignes, vergers ou houblon (y compris les plantes/cultures annuelles), l'application étant principalement dirigée sur les côtés et/ou vers le haut de la cible

Note 1 à l'article: Les caractéristiques des pulvérisateurs pour cultures arbustives et arboricoles sont spécifiées dans le Tableau A.1 de l'ISO 16122-1:2015.

#### 3.2

##### **bidon de produits phytosanitaires**

nom générique donné au conditionnement des produits phytosanitaires

EXEMPLE Boîte métallique, bouteille, sachet, sac, boîte.

### 3.3

#### **dispositif de nettoyage**

dispositif de nettoyage de l'intérieur des bidons de produits phytosanitaires vides

Note 1 à l'article: Le dispositif peut faire partie intégrante du pulvérisateur ou il peut s'agir d'une installation indépendante (par exemple, matériel fixe).

## **4 Exigences et méthodes de vérifications**

### **4.1 Fuites et égouttement**

#### **4.1.1 Fuites statiques**

Le pulvérisateur doit être rempli d'eau à sa capacité nominale.

Le pulvérisateur étant stationné sur une surface horizontale plane, pompe à l'arrêt, une inspection visuelle doit être effectuée pour détecter toute fuite de la cuve, de la pompe et des tuyauteries associées.

Pour les cuves de grande capacité, le volume d'eau de remplissage peut être réduit à au moins la moitié de la capacité nominale de la cuve, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une inspection supplémentaire pour identifier d'éventuelles fissures, brèches ou autres dommages pouvant entraîner des fuites.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

#### **4.1.2 Fuites dynamiques**

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

##### **4.1.2.1 Essai d'étanchéité hors pulvérisation**

Le pulvérisateur fonctionnant à la pression maximale qu'il est possible d'obtenir pour le système, vannes de section fermées, aucune composante du pulvérisateur ne doit présenter de fuites.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

##### **4.1.2.2 Essai d'étanchéité en pulvérisation**

En pulvérisant à une pression égale à la pression maximale de travail recommandée par le fabricant du pulvérisateur, ou par le fabricant des buses si la pression admissible des buses équipant l'appareil est plus faible, aucune composante du pulvérisateur ou de la rampe ne doit présenter de fuites.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### **4.1.3 Pulvérisation et égouttement sur des parties**

Quelle que soit la distance entre les buses de pulvérisation et la cible à pulvériser, dans l'intervalle séparant les buses de la surface de la cible, le liquide ne doit pas être pulvérisé directement sur le pulvérisateur lui-même (par exemple composantes du pulvérisateur, flexibles). Ceci ne s'applique pas si la fonction le nécessite (par exemple, capteurs) et si l'égouttement est réduit au maximum.

La conformité doit être vérifiée par une inspection et un essai de fonctionnement.



## 4.2 Pompe(s)

### 4.2.1 Capacité

La capacité de la pompe ou les pompes doit/doivent être adaptée aux besoins de l'équipement.

- a) La capacité de la pompe ou les pompes doit/doivent correspondre à au moins 90 % de son débit nominal d'origine, indiqué par le fabricant du pulvérisateur, ou à une autre capacité minimale de la pompe indiquée par le fabricant du pulvérisateur.

La conformité doit être vérifiée par un mesurage selon [5.2.1.2.2](#) ou [5.2.1.2.3](#).

- b) Sinon, la pompe ou les pompes doit/doivent avoir une capacité de débit suffisante afin de pouvoir pulvériser tout en maintenant une agitation visible telle que spécifiée en [4.3.1](#).

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.2.2 Pulsations

Les pulsations ne doivent pas dépasser 10 % de la pression de travail.

La conformité doit être vérifiée par un mesurage et un essai de fonctionnement selon [5.2.2](#).

### 4.2.3 Cloche à air

Si une cloche à air est montée, la membrane ne doit pas être endommagée. Aucun liquide ne doit être observé lorsque la pompe fonctionne à la pression maximale recommandée par le fabricant du pulvérisateur. La pression de l'air doit être la pression recommandée par le fabricant du pulvérisateur ou comprise entre 30 % et 70 % de la pression de travail des buses en service.

La conformité doit être vérifiée par un essai de fonctionnement et un mesurage.

## 4.3 Agitation de la bouillie de pulvérisation

### 4.3.1 Hydraulique

Une agitation clairement visible doit être maintenue:

- lors de la pulvérisation à la pression maximale de travail recommandée par le fabricant du pulvérisateur ou des buses (la plus petite valeur étant retenue);
- avec les buses du plus gros calibre montées sur le pulvérisateur;
- avec la pompe tournant à la vitesse de rotation recommandée par le fabricant du pulvérisateur;
- avec la cuve remplie à la moitié de sa capacité nominale.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.3.2 Mécanique

Une agitation clairement visible doit être maintenue lorsque le système d'agitation fonctionne comme recommandé par le fabricant du pulvérisateur, la cuve étant remplie à la moitié de sa capacité nominale.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

## 4.4 Cuve(s) de bouillie de pulvérisation

### 4.4.1 Couvercle

La cuve ou les cuves doit/doivent être munie d'un couvercle qui doit être bien adapté et en bon état.

Ce couvercle doit être hermétiquement fermé pour éviter les fuites et doit éviter toute ouverture intempestive.

Si un évent est présent sur le couvercle (selon 4.4.4), il doit empêcher les déversements.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.4.2 Orifice(s) de remplissage

Il doit y avoir un tamis en bon état dans l'orifice (ou les orifices) de remplissage.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.4.3 Trémie d'incorporation

S'il y a une trémie d'incorporation, elle doit:

- empêcher la pénétration d'un objet de plus de 20 mm de diamètre dans la cuve du pulvérisateur.

La conformité doit être vérifiée par un mesurage;

- fonctionner et ne pas fuir.

La conformité doit être vérifiée par un essai de fonctionnement.

### 4.4.4 Compensation de pression

Il doit y avoir un dispositif de compensation de pression pour éviter une surpression ou une sous-pression dans la cuve.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.4.5 Indicateur(s) de niveau en cuve

Le volume de liquide dans la cuve doit être clairement lisible depuis le poste de conduite et/ou depuis l'emplacement de remplissage de la cuve.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.4.6 Vidange de la cuve

Il doit être possible de:

- vider la cuve, par exemple en utilisant un robinet, et de
- recueillir le liquide sans contaminer l'environnement et sans risquer une exposition de l'opérateur.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

### 4.4.7 Remplissage de la cuve

Si le pulvérisateur est muni d'un dispositif de remplissage d'eau, le retour d'eau depuis le pulvérisateur vers la source d'alimentation en eau doit être empêché, par exemple au moyen d'un clapet anti-retour.

La conformité doit être vérifiée par une inspection et un essai de fonctionnement.

#### 4.4.8 Dispositif de nettoyage des bidons de produits phytosanitaires

Le dispositif de nettoyage des bidons de produits phytosanitaires, s'il est fourni, doit fonctionner.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

#### 4.4.9 Équipement de nettoyage

Les dispositifs de nettoyage de la cuve, les dispositifs pour le nettoyage externe, les dispositifs de nettoyage des trémies d'incorporation et les dispositifs pour le nettoyage interne de l'ensemble du pulvérisateur, s'ils sont fournis, doivent fonctionner.

La conformité doit être vérifiée par une inspection et un essai de fonctionnement.

### 4.5 Appareillage de mesure, commandes et systèmes de régulation

#### 4.5.1 Généralités

Tous les dispositifs pour le mesurage, l'indication et/ou le réglage de la pression et/ou du débit doivent fonctionner.

Les vannes de commutation marche/arrêt de la pulvérisation doivent fonctionner.

L'ouverture/fermeture de toutes les buses simultanément doit être possible.

Les commandes à actionner pendant la pulvérisation doivent pouvoir être actionnées depuis le poste de conduite et les affichages des instruments doivent également pouvoir être lus depuis cette position.

NOTE Un mouvement de la tête et du haut du corps est acceptable pour satisfaire à ces exigences.

La conformité doit être vérifiée par une inspection et un essai de fonctionnement.

L'application sur un seul côté doit être possible en fermant l'autre côté.

La conformité doit être vérifiée par une inspection et un essai de fonctionnement.

#### 4.5.2 Indicateur de pression

##### 4.5.2.1 Échelle et dimensions de l'indicateur de pression

Au moins un indicateur de pression numérique ou analogique doit être placé à un endroit permettant une parfaite lisibilité depuis le poste de conduite. Les indicateurs de pression doivent être adaptés à la plage de pressions de travail utilisée.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

##### 4.5.2.2 Échelle de l'indicateur de pression analogique

L'échelle des indicateurs de pression analogiques doit être graduée:

- au moins tous les 0,2 bar<sup>1)</sup> pour des pressions de travail inférieures à 5 bar;
- au moins tous les 1,0 bar pour des pressions de travail comprises entre 5 bar et 20 bar;
- au moins tous les 2,0 bar pour des pressions de travail supérieures à 20 bar.

La conformité doit être vérifiée par une inspection.

1) 1 bar = 0,1 Mpa = 0,1 N/mm<sup>2</sup> = 10<sup>5</sup> N/m<sup>2</sup>.